

Proposition pour l'AG 2024: Investir dans le développement national de la SAST

Proposition de la section romande SAST

Le PV de l'AG du 25 mars 2023 relève, au sujet du vote consultatif sur le placement d'une partie des liquidités de la SAST, que la proposition «*Des activités plutôt que des actions* » a été acceptée par 43 oui et 3 abstentions ; « *il s'agit de définir et de réaliser des activités qui nous rapportent - en nouveaux membres et en amélioration de notre notoriété* »

Les statuts de la SAST indiquent (art. 25) que « *le comité ... traite toutes les affaires qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale. Il prépare les objets à soumettre à celle-ci et est tenu de mettre en œuvre ses décisions* ».

Les fonds propres de la SAST étaient au 31 décembre 2023 de CHF 281'792.

Notre section propose qu'un quart de ce montant, soit CHF 70'000.- soit investi entre septembre 2024 et juin 2027 dans un plan de développement national comportant les actions suivantes :

1) Evénements décentralisés : chacune des sections qui s'y déclare prête organise trois événements publics attractifs sur la question et/ou la culture tibétaines, et est soutenue à hauteur de 1500.- CHF par événement ; à chaque événement est associé une recherche active de membres : CHF 27'000.-

2) Définition d'une stratégie de communication (travail avec les médias, utilisation des médias sociaux, site web, style visuel, contenus, publics-cibles, etc.) : CHF 10'000.-

3) Coorganisation avec des organisations tibétaines et de défense des droits de l'homme (TCTSL, VTJE, TFOS, SPM, humanrights.ch, AI, etc.) d'un festival tibétain dans un lieu approprié CHF 33'000.-